



**Ville de  
Sainte-Catherine-de-  
la-Jacques-Cartier**

## **AVIS PUBLIC**

À tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

### **CHANGEMENT DE LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée greffière adjointe et directrice des affaires juridiques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, qu'en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, les séances du conseil municipal se tiendront à la salle Kamouraska du Centre Anne-Hébert.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle dont l'application est temporaire et débute lundi le 13 juillet 2020. L'objectif de cette modalité est de permettre aux conseillers de continuer de prendre des décisions nécessaires au fonctionnement de la Municipalité en présence des citoyens, sans compromettre la santé des élu(e)s et des citoyen(ne)s.

Les séances débutent à 19 h 00.

Fait et donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 7<sup>e</sup> jour de juillet 2020.

La greffière adjointe  
et directrice des affaires juridiques,

Isabelle Bernier, OMA  
Avocate